

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 32

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

31

Nombre de votants :

31

Date de convocation :

14 décembre 2018

Date d'affichage :

27 décembre 2018

L'AN deux mille dix-huit, le **20 décembre**, le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 14 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, CERLES, Mmes CHAMPEL, DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. ROUX, Mme SANNAT, M. VERMOREL

ABSENTS :

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à José DUBREUIL

M. Jackie DIOGON, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Jacques LAMY

M. Bruno FREGONESE, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Agnès MOLLON

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

M. Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal

absent

Mme Michèle SCHOTTEY, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Elizabeth MONTFORT

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Serge BIONNIER

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20181220-DELIB181224-DE
Date de télétransmission : 27/12/2018
Date de réception préfecture : 27/12/2018

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 DECEMBRE 2018**

QUESTION N° 24

OBJET : Saisons Culturelles et résidences 2019 : demande de subventions aux partenaires

RAPPORTEUR : Jean-Pierre BOISSET

Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 5 décembre 2018.

La Commune de Riom organise deux saisons culturelles pluridisciplinaires, Accès Soirs et Eclats de Fête, en diffusion et en accueil de Compagnies en résidence.

Ces saisons culturelles, constituées de spectacles vivants tous publics et de public scolaire, d'actions culturelles telles que les sorties de résidences, peuvent bénéficier de subventions des divers partenaires financiers.

Il est proposé de solliciter ces derniers pour des subventions au titre de l'année 2019, à savoir :

- Conseil Régional
- Conseil Départemental
- Etat : DRAC Auvergne Rhône-Alpes et Rectorat de l'Académie de Clermont- Ferrand

Le Conseil Municipal est invité à :

- **autoriser le Maire ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires auprès des différents partenaires afin d'obtenir des subventions pour les saisons culturelles de la Commune de Riom ainsi que les résidences et signer tous actes en conséquence.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 20 décembre 2018

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL